



Rochefort, le 16 octobre 2026

Déclaration liminaire du CSA du 20 octobre 2026

Une communication à géométrie variable au SPIP 17

Au SPIP 17, mieux vaut ne pas en être si on veut être correctement informés...

Monsieur le président, c'est avec un grand étonnement que la CGT IP a reçu le 24 septembre une demande de contact de la part d'une journaliste locale qui souhaitait recueillir des informations sur l'expérimentation en cours. Elle et d'autres avaient reçu une invitation à se rendre au siège du SPIP 17 le jeudi 24 septembre après-midi, en présence de la porte-parole de l'administration pénitentiaire « pour évoquer sa mise en œuvre et partager un premier retour d'expérience ».

Un partage oui... mais sans les principaux concernés. Si un ou deux collègues avaient été vaguement informés, l'information officielle n'est arrivée que le jour J par mail pour l'antenne de La Rochelle, ne permettant pas à ceux et celles qui l'auraient souhaité de se joindre à ce moment de « partage ». Quant à l'équipe de Rochefort, elle a tout simplement été oubliée ou plutôt mise de côté ?!

Quelques semaines avant, les équipes n'avaient pas non plus été informées d'une première réunion bilan avec le tribunal, ne leur laissant ainsi pas la possibilité de s'exprimer. Depuis, le compte-rendu se fait toujours attendre...

Des bilans sont organisés, le tribunal se dit satisfait, mais sachez Monsieur le président que ce n'est pas le cas des agents qui interviennent au quotidien en ayant la désagréable sensation que ce qu'ils disent n'a aucun poids.

Les équipes font, s'adaptent, font des remontées, mais rien ne change, sauf lorsque le tribunal va dans le même sens. Bizarrement dans ce cas, l'évolution est rapide.

La CGT IP souhaite vous rappeler qu'un retour d'expérience ne peut se faire sans les personnes qui expérimentent. Nous doutons désormais véritablement de votre souhait de relayer les demandes et remarques des agents, nous vous demandons donc solennellement d'être informés en temps voulu des différents bilans et réunions de manière à pouvoir faire valoir directement nos arguments et nos priorités.

CGT IP 17

Quai le Moyne de Sérigny 17 300 ROCHEFORT
cgtspip17@gmail.com

A la CGT IP, nous nous souvenons comment vous avez présenté cette expérimentation : un non choix en raison de la main levée du Procureur de la République. Nous nous sommes donc un peu étranglés à la lecture de l'hebdomadaire ETAPE du 6 juillet 2026 lorsqu'il est écrit que le DFSPIP remercie le directeur interrégional pour avoir soutenu sa candidature.

La CGT IP tient à dénoncer ici les outils de communication de l'AP qui présentent les ESR comme un moyen de lutte contre la récidive et la surpopulation carcérale. La maison d'arrêt de Rochefort n'a jamais été aussi pleine (123 personnes au 16 octobre 2026), les conditions de détention sont indignes et la culture disparaît peu à peu dans un silence assourdissant. Si l'AP s'enorgueillit d'avoir déployé 50 postes supplémentaires, il est aussi important de rappeler qu'ils ont été pris sur l'existant, vidant ainsi des services déjà exsangues.

Après l'expérimentation (qui rappelons-le n'en est pas une) viendra le temps de la généralisation sans nouveau poste créé. Il sera demain demandé aux collègues de réaliser ces tâches sans aucun moyen supplémentaire.

Monsieur le président, la CGT IP 17 affirme que les ESR sont un outil de communication pour certains, un acte de procédure pour d'autres et vous alerte sur le fait qu'elles deviennent un outil à produire du burn-out pour ceux qui doivent les réaliser.

La CGT IP 17 tient à souligner qu'à ce stade, les ESR ne servent ni à lutter contre la surpopulation carcérale ni contre la récidive. Pour ça, il faut du temps, de l'argent, de l'hébergement, des soignants, du service public. Bismillah c'est les ténèbres !